

Modification du 1^{er} janvier 2019

Chapitre 1 : Chimie/Hématologie/Immunologie

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1368.00	45.5 54	Dépistage néonatal pour la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA-médi-um-chain-déhydrogénase (MCAD), la mucoviscidose, la ma-ladie du sirop d'érable (MSUD), et l'acidurie glutarique de type 1(GA-1) et les immunodéficiences congénitales sévères	La prise en charge des coûts de l'analyse relative à la mucoviscidose est limitée au 31 décembre 2018. La prise en charge des coûts de l'analyse relative aux immunodéfi-ciences congénitales sévères est limitée au 31 décembre 2024.	C	S

¹ Pas publiée dans le RO.

Chapitre 5 : Annexes à la liste des analyses

5.3 Annexe C : Analyses prescrites par des sages-femmes (art. 62, al. 1, let. c, OAMal)

No. pos.	NP	Dénomination (Sages-femmes)	Limitation	DL
1368.00	45.5 54	Dépistage néonatal pour la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA-médi-um-chain-déhydrogénase (MCAD), la mucoviscidose, la ma-ladie du sirop d'érable (MSUD), et l'acidurie glutarique de type 1(GA-1) et les immunodéficiences congénitales sévères	La prise en charge des coûts de l'analyse relative à la mucoviscidose est limitée au 31 décembre 2018. La prise en charge des coûts de l'analyse relative aux immunodéfi-ciences congénitales sévères est limitée au 31 décembre 2024.	C